




8.00 crédits	60.0 h	Q1
--------------	--------	----

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Autre site
Préalables	Baccalauréat en gestion, en droit ou en économie. <i>De minimis</i> , les étudiants doivent avoir suivi un cours couvrant les principes généraux de la fiscalité belge ainsi qu'un cours couvrant les sources et principes de la comptabilité belge.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Le cours d'impôts des sociétés (« ISOC ») approfondi vise à apporter une connaissance plus approfondie et plus pratique de l'ISOC. Le cours vise également à mettre en pratique l'usage du Code des Impôts sur les Revenus de 1992, à comprendre le lien entre la comptabilité et l'ISOC et la technique de la déclaration fiscale ainsi qu'à résoudre des cas pratiques réalistes et actuels en matière d'impôts directs.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Un cas pratique à résoudre et à présenter en groupe durant l'avant-dernière séance de cours (6 points) • Un examen écrit ou oral couvrant la matière vue au cours (12 points) • Participation active aux cours et aux cas pratiques (2 points)
Méthodes d'enseignement	<p>La méthode pédagogique est fondée sur les axes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Multidisciplinarité : le cours est donné par un avocat fiscaliste (G. GALEA) et un conseil fiscal agréé par l'IEC (N. BISSCHOP). Cette multidisciplinarité complémentaire permet d'aborder les thématiques de cours sous différents angles, ce qui reflète parfaitement la pratique actuelle du droit fiscal ainsi que le quotidien des deux formateurs. 1. Approche juridique et pratique de la fiscalité : les formateurs adoptent une approche aussi bien juridique que pratique de la fiscalité. Les enseignements donnés partent toujours des bases légales pour aboutir sur des exemples pratiques. A chaque fin de cours, les formateurs analysent (avec les participants) des cas pratiques récents qui permettent d'illustrer la matière vue durant le cours. 1. Interactivité : les formateurs interagissent le plus souvent possible avec les participants. <p>Actualité : aussi bien dans la partie théorique, que dans la partie pratique du cours, les formateurs donnent des exemples concrets (tirés de leurs pratiques quotidiennes) et actuels pour illustrer leurs propos.</p>
Contenu	<p>Le plan du cours est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction, sources et principes généraux • Des comptes annuels à l'ISOC : les réserves taxées et les réserves exonérées • Des comptes annuels à l'ISOC : les subsides et les plus/moins-values • Des comptes annuels à l'ISOC : les frais professionnels • Des comptes annuels à l'ISOC : les dividendes • Des comptes annuels à l'ISOC : la répartition du résultat fiscal • Des comptes annuels à l'ISOC : les déductions fiscales : les éléments non-imposables, les revenus définitivement taxés, la déduction pour revenus d'innovation, la déduction pour investissement et le crédit d'impôt pour R&D, la déduction pour transferts intra-groupe, la déduction pour capital à risque et les pertes fiscales antérieures • Le calcul de l'impôt • La pratique de la déclaration fiscale • Les opérations de remboursement de capital et les distributions de réserves • Les principales dispositions anti-abus • Les avantages fiscaux pour PME • Cas pratiques • Séance de Q&A
Faculté ou entité en charge:	CLSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	8		
Master [120] : ingénieur de gestion	INGE2M	8		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	8		
Master [120] : ingénieur de gestion	INGM2M	8		